

## CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué pour le lundi 18 mai 2009 à 20 heures 30 en séance ordinaire, dans la salle de la mairie.

Convocation affichée le 12 mai 2009.

### Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2009.
- Décision budgétaire modificative n° 2, budget principal.
- Comptes-rendus des commissions.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Questions diverses.

Élections européennes du dimanche 7 juin.

## PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 18 MAI 2009

A 20 HEURES 30

L'an deux mil neuf, le 18 mai à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, Maire.

### Étaient présents :

M. Lehagre 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Motard 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bouin 4<sup>ème</sup> Adjointe.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Biard, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

### Étaient absents excusés.

Mme Dutertre 1<sup>ère</sup> Adjointe, qui a donné procuration à M. Boullenger, Maire.

Mme Lamamy-Lacoste qui a donné procuration à M. Biard, Conseiller municipal.

M. Galopin, Conseiller municipal.

### Nomination du secrétaire de séance :

M. Boullenger, Maire est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du lundi 20 avril 2009.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### Délibération budgétaire modificative n° 2, budget principal 2009.

a) M. le Maire rappelle que par jugement du T.A. d'Orléans en date du 24 mars 2009 concernant l'affaire M. et Mme Epinat c/commune de Charentilly, permis de construire modificatif PC 037 059 04 B 002/01, la commune a été condamnée à payer à M. et Mme Epinat une somme de 1 000 (mille euros) en application de l'article L 761-1 du code de Justice administrative.

Le mandatement d'un montant de 1 001,55 € incluant les intérêts a été fait le 8 avril 2009.

b) Par courrier des 8 et 14 avril, la Préfecture a notifié pour l'année 2009, la dotation nationale de péréquation pour 11 532 € et la dotation de solidarité rurale pour 15 789 €.

Il s'en suit les modifications suivantes :

R 74127	dotation nationale de péréquation	
inscrit		7 182 €
notifié		11 532 €
à inscrire		4 350 €

R 74121	dotation de solidarité rurale	
inscrit		14 679 €
notifié		15 789 €
à inscrire		1 110 €

c) Par courrier du 22 avril, madame la comptable du trésor note qu'une erreur d'inscription a été commise dans le report suivant du budget unique 2009 :

en R002 excédent antérieur reporté, il faut lire 57 020,98 € au lieu de 56 755,98 € soit à inscrire 265,00 €.

Ainsi, il convient de procéder à la régularisation des écritures comme suit :

Dépenses de fonctionnement		
D 6718	autres charges exceptionnelles	+ 1 001,55 €
D 022	dépenses imprévues	+ 4 723,45 €
		<hr/>
	total dépenses	5 725,00 €
Recettes de fonctionnement		
R 74121	dotation de solidarité rurale	+ 1 110,00 €
R 74127	donation nationale de péréquation	+ 4 350,00 €
R 002	excédent reporté (2008)	+ 265,00 €
		<hr/>
	Total recettes	5 725,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide des modifications ci-dessus énoncées.

### Comptes-rendus des commissions.

La commission Commerce et Artisanat poursuit l'établissement de la liste des activités implantées sur la commune.

### Comptes-rendus des EPCI :

*Réunion du Syndicat de la Choisille du 15 mai : M. Motard, M. Rué.*

Lors de cette réunion un large débat a été engagé sur le maintien ou le retrait de Notre Dame d'Oé. Les deux points de vue ont fait valoir leurs arguments. Le Président craint que le retrait de Notre Dame d'Oé entraîne une dissolution du syndicat du fait de l'absence d'homogénéité dans le bassin de la Choisille.

Les opérations de recrutement du technicien de rivière se poursuivent, les candidatures déposées sont à l'étude.

Le Comité syndical a retenu l'option « leasing » pour s'attacher les services d'un véhicule de type voiture utilitaire.

La mise en fonction du technicien de rivière engagera le démarrage des programmes d'action que le Syndicat décidera de réaliser sur le bassin.

### Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles.

*a) Tournée voirie : M. Motard.*

Le Cabinet Géoplus de Tours est attributaire du marché de maîtrise d'œuvre « Voirie » pour une durée de 3 ans en remplacement des services de la DDE qui n'assurent plus cette mission. L'entreprise Colas Centre Ouest, elle est bénéficiaire du marché à bons de commande « Voirie » pour une durée de trois ans.

Sur les 10 communes, l'ensemble des voiries d'intérêt communautaire a fait l'objet d'une inspection.

Pour notre commune, le programme 2009 proposé à décision s'établit comme suit :

*Rue de l'Arche :* travaux de réfection des divers faïençages – amélioration avec son intersection avec le RD 938.

La commission Cadre de Vie Environnement représentée par M. Galopin avait émis l'idée de créer une passerelle longeant le pont afin de sécuriser les piétons.

M. le Maire invite les commissions Voirie et Cadre de Vie Environnement à étudier le dossier dans le cadre d'une réflexion globale sur ce secteur ainsi qu'à faire des propositions.

*Route de Saint Roch :* Les bas côtés immédiats de la bande de roulement sont à renforcer (Éventuellement élargissement de cette bande).

*b) Réunion Sport : M. Guyon.*

Le tournoi intercommunal du fair-play (football) est fixé le dimanche 30 août vraisemblablement à Semblançay.

Trois clubs sont partants mais six clubs sont nécessaires pour l'organisation de la manifestation.

c) *Autre* :

La remise des prix de la Balade de l'Image est arrêtée au mardi 2 juin à 18 heures au siège de la CCGC.

Questions diverses :

Le bureau de vote des élections européennes du dimanche 7 juin est constitué.

Les journées du Patrimoine se dérouleront le samedi 19 et le dimanche 20 septembre prochain.

Église Saint Laurent :

Ouverture au public : samedi de 13 h 30 à 18 h 30

dimanche de 10 h à 18 h 30

Manoir des Ligneriers :

Ouverture au public samedi de 13 h 30 à 18 h 30

dimanche de 10 h à 18 h 30

Fête de l'école dimanche après-midi 28 juin.

Sans autre question, M. le Maire lève la séance à 21 heures 20.

Prochaine réunion du Conseil municipal le 22 juin 2009 à 20 heures 30, salle de la mairie.

M. le Maire,

M. Lehagre

M. Motard,

Mme Bouin,

M. Guyon,

M. Meichel,

M. Rué,

Mme De Sousa

Mme Cherreau

M. Biard,

M. Savard,

M. Hatwell,